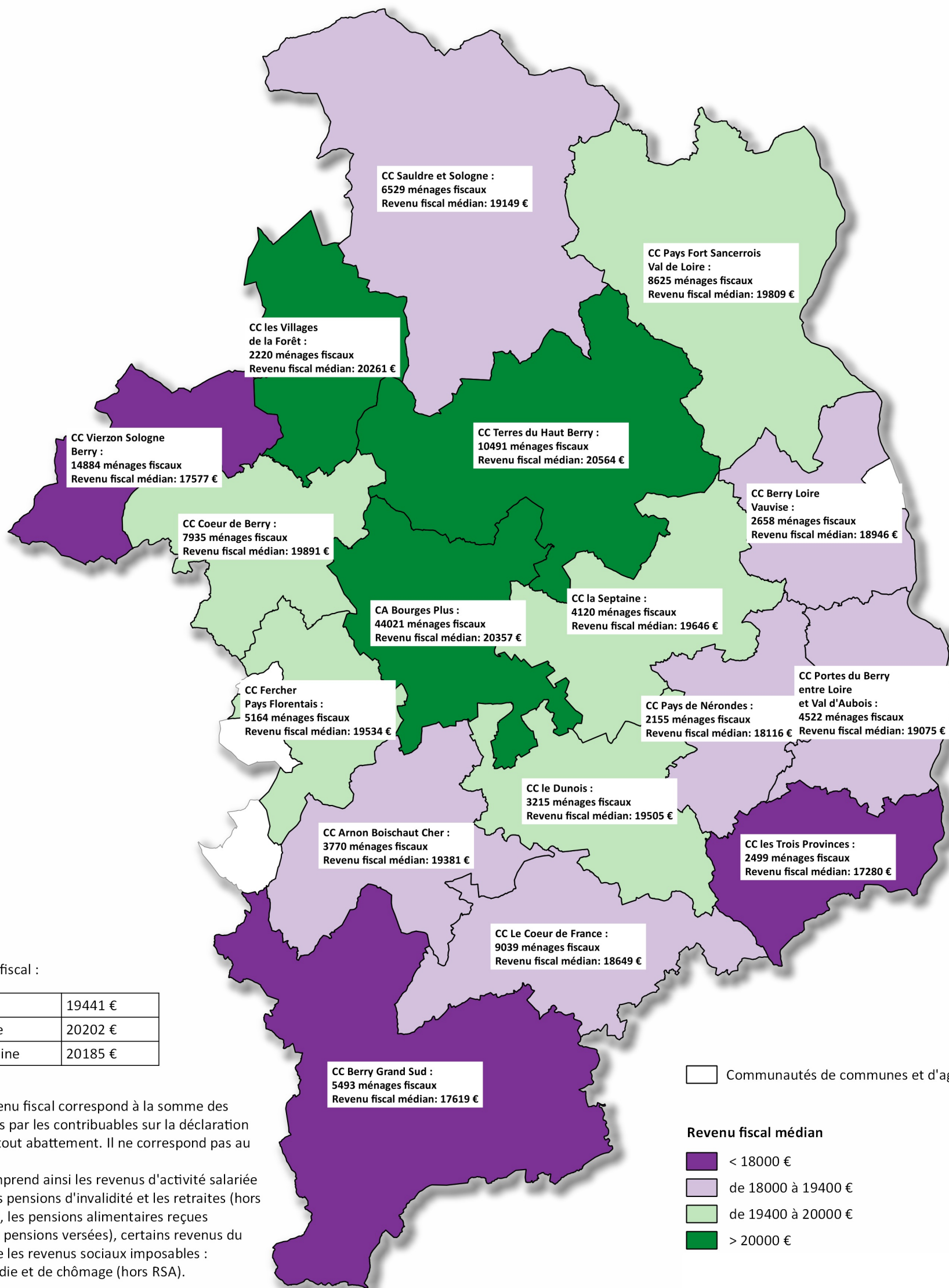


Département du cher Revenu fiscal médian des ménages en 2013 par communauté de communes et d'agglomération



PREFET DU CHER
direction départementale
des Territoires



Médiane du revenu fiscal :

Cher	19441 €
Centre-Val-de-Loire	20202 €
France Métropolitaine	20185 €

Pour l'INSEE, le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.

Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Dans le calcul du revenu fiscal, l'Insee pondère le revenu du foyer par un coefficient attribué à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

□ Communautés de communes et d'agglomération

Revenu fiscal médian

- < 18000 €
- de 18000 à 19400 €
- de 19400 à 20000 €
- > 20000 €

Source : INSEE - FiloSoFi 2013

0 5 10 15 km